

*Bulletin d'information
Municipale*

Saint-René-de-Matane



Mot du maire

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

Je souhaite vous parler aujourd'hui du recyclage.

Nous avons reçu le rapport de la MRC concernant la gestion des matières résiduelles, et nous pouvons être fiers : nos bacs de recyclage sont conformes à 95%. C'est un excellent résultat! Félicitations à tous.

Cependant, il est essentiel de maintenant et même d'améliorer nos efforts. Continuer à recycler et à composter est primordial, notamment pour le contrôle des coûts de collecte.

Chaque geste compte. Plus nous recyclons et compostons, moins il y a de matières dans les bacs à ordures. Cela réduit directement le tonnage envoyé à l'enfouissement et, par conséquent, diminue les coûts liés à la collecte des déchets.

De plus, si nous ne respectons pas les objectifs gouvernementaux en matière de compostage dans les prochaines années, nous risquons de perdre certaines subventions. Cela entraînerait une hausse importante des coûts liés à la gestion des déchets et du compost, coûts qui seraient ultimement assumés par l'ensemble des citoyens.

Continuons donc efforts collectifs. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence, autant pour notre environnement que pour nos finances municipales.

Merci de votre bonne collaboration.

Rémi Fortin
Rémi Fortin, maire

CENTRE DES LOISIRS ET PATINOIRE : RÉFLÉCHIR ENSEMBLE POUR LA SUITE

Le centre de loisirs et la patinoire sont des lieux importants pour notre municipalité. Pendant l'hiver, ils permettent aux jeunes, aux familles et à l'ensemble de la population de profiter d'un espace de rencontre, d'activité et de plaisir. Ce sont des installations collectives qui contribuent à la qualité de vie dans notre communauté.

Au cours des dernières semaines, plusieurs situations préoccupantes ont toutefois été constatées dans la cabane de la patinoire. Du matériel laissé en désordre, des bris, des inscriptions et des marques de brûlure sur les murs, ainsi que des feuilles et des coins brûlés à l'intérieur du bâtiment ont été observés. À cela s'ajoutent d'autres gestes problématiques, comme des objets laissés sur la glace après des tempêtes de neige, ce qui complique l'entretien de la patinoire, ou encore des portes laissées ouvertes pendant des nuits entières.

Devant ces événements, la municipalité est intervenue à plusieurs reprises. Des communications ont été faites auprès de certains parents lorsque nécessaire et la Sûreté du Québec a également été appelée à intervenir lors d'un événement récent. Nous les remercions d'ailleurs pour leur collaboration et leur rapidité d'intervention. Malheureusement, en l'absence de preuves suffisantes, aucune accusation criminelle ne peut être portée.

Dans les dernières semaines, la municipalité a également tenté de mobiliser la communauté afin de trouver des solutions. Un appel avait été lancé pour former un comité de consultation et réfléchir ensemble à des pistes d'amélioration. Une seule personne s'est manifestée. Par la suite, des bénévoles ont été sollicités afin d'assurer une présence de surveillance sur les lieux. Quatre personnes ont offert leur aide, mais seulement deux effectuent actuellement cette surveillance. Nous tenons à remercier sincèrement ces bénévoles pour leur implication.

Plusieurs suggestions ont aussi été proposées par des citoyens, notamment l'installation de caméras de surveillance. Cette solution a été retenue et des caméras seront installées dans un futur rapproché.

Certaines personnes ont également suggéré d'engager un étudiant pour effectuer la surveillance. Toutefois, la réalité du terrain soulève des questions importantes. Peut-on réellement demander à un jeune de surveiller et de gérer d'autres jeunes du même âge dans un contexte où le respect n'est pas toujours au rendez-vous? Présentement, une bénévole âgée de 18 ans donne de son temps, mais elle doit déjà composer avec des situations où son autorité n'est pas respectée.

D'autres propositions, comme interdire l'accès à la cabane à certains jeunes, ont également été évoquées. Mais là encore, une question demeure : qui sera présent pour faire respecter cette interdiction? Sans présence constante sur les lieux, ce type de mesure devient difficile à appliquer.

Ces événements nous amènent donc à une réflexion plus large. Les installations municipales sont mises en place et entretenues par la municipalité, mais leur bon fonctionnement repose aussi sur la collaboration de la communauté. Le respect des lieux, l'implication citoyenne et la participation des bénévoles jouent un rôle essentiel dans le maintien de services comme la patinoire pendant la saison hivernale.

La patinoire demeurera ouverte pour la fin de la saison. Toutefois, les situations vécues cet hiver nous amèneront à réfléchir sérieusement à l'organisation et aux mesures à envisager pour l'hiver prochain.

Si nous souhaitons continuer d'offrir ces installations à la population, il faudra que cette réflexion se fasse **collectivement**. Car au-delà des infrastructures, ce sont surtout les valeurs de respect, de responsabilité et de solidarité qui permettent à une communauté de faire vivre ses espaces communs.

Rémi Fortin
Rémi Fortin, maire

AVIS PUBLIC

BILAN SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joyce Bérubé, que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 a été dressé selon l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

Tous les utilisateurs desservis par le réseau d'eau potable peuvent consulter le document au bureau de la Municipalité, situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, entre 8 h à 12 h et 13 h à 17 h du lundi au jeudi.

DONNÉ À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 3^e jour du mois de mars 2026



Joyce Bérubé,
Directrice générale et
greffière-trésorière

BINGO DE PÂQUES

Club des 50 ans et +
Saint-René-de-Matane

Salle communautaire de Saint-René-de-Matane
Dimanche 29 mars 2026 • 13 h 00

À GAGNER :

- Jambons
- Produits d'érable
- Chocolats
- Cadeaux & Surprises

PRIX DES CARTES :

1 carte	2,00 \$
3 cartes	5,00 \$
5 cartes	8,00 \$

TOUR DE BONANZA 50\$
POUR LA CARTE PLEINE!

Joignez-vous à nous
pour jouer et **gagner!**

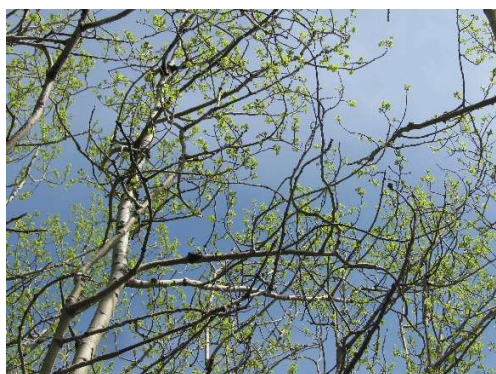
La CHRONIQUE FORESTIÈRE

de l'Association forestière bas-laurentienne

10, 7^e Avenue, St-Fabien - (418) 896-1213- www.afbl.info



Les arbres au printemps



Saviez-vous que, contrairement à la croyance populaire, les bourgeons ne se forment pas au printemps, mais bien à la fin de l'été?

Avant même l'arrivée de l'hiver, de petits bourgeons sont déjà installés sur les rameaux. Ils resteront là tout l'hiver, protégés par des écailles rigides qui les isolent du froid et des intempéries.

Pour survivre à la saison froide, les arbres entrent en dormance. Chez les feuillus, cela s'accompagne notamment de la chute des feuilles, ce qui permet de limiter les pertes d'eau. Pendant ce temps, l'arbre conserve son énergie et ses réserves, notamment sous forme de sucres stockés dans les racines.

Lorsque le printemps arrive, l'augmentation des températures et le dégel du sol permettent à l'eau d'être de nouveau absorbée par les racines. Cette eau remonte alors dans le tronc en entraînant avec elle les sucres accumulés durant l'hiver. Ce mouvement vers la cime alimente les bourgeons, qui s'ouvrent et donnent naissance aux feuilles ou aux fleurs. Ce moment s'appelle le *débourrement*.

C'est précisément parce que l'eau et les sucres remontent vers les bourgeons au printemps que l'on peut récolter l'eau d'érable à cette période de l'année. L'arbre met en circulation ce précieux liquide qui servira à nourrir ses nouvelles pousses, et qui fera aussi le bonheur des producteurs et des amateurs de sirop d'érable!



L'Association forestière bas-laurentienne est un organisme à but non-lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et sensibiliser la population à l'importance de la forêt. Nous offrons un service d'animation d'ateliers sur la forêt dans les écoles, les camps de jour, lors d'activités grand-public et pour divers évènements. Contactez-nous pour planifier une activité dans votre école ou votre municipalité : www.afbl.info